

# LE FONDS DE SOUTIEN « RESPIRATIONS » 2023

PRÉSENTATION  
DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ  
ET DES MODALITÉS DE DÉPÔT



## Préambule

Le programme « Respirations » défend l'accès aux pratiques culturelles, qu'elles soient artistiques ou scientifiques, des enfants et des jeunes et des adultes les plus vulnérables, comme un outil de citoyenneté et d'émancipation.

Pour agir et intensifier nos actions en faveur de l'inclusion sociale et contre l'isolement et la détresse psychologique de nos publics, nous avons créé en 2020 un fonds de soutien pour financer des actions de médiations culturelles, artistiques, scientifiques et/ou sportives avec l'implication des artistes et des institutions culturelles directement avec les acteurs locaux au plus près des personnes en situation de précarité.

Pour faire une demande de co-financement à ce fonds de soutien, merci de lire l'ensemble des informations ci-après avant de faire votre demande en ligne (lien à la fin).

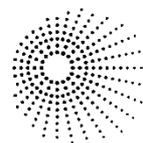
La nécessité de réponses durables et d'un effort financier soutenu pour aider au financement de projets permettant à plus d'enfants, de familles de jeunes et d'adultes en situation de précarité de vivre des temps ludiques, culturels et éducatifs confirme depuis la nécessité d'un renouvellement du fonds chaque année, grâce à des financements publics et privés.

L'accent est notamment mis pendant la période estivale dans le cadre de l'Été culturel porté par le ministère de la Culture.

Soutenu par

---

  
**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **Été  
culturel  
2023**

# Les critères d'éligibilité

## Soutien aux projets de médiation

Le projet doit être :

- un projet de médiation culturelle (artistique, scientifique, citoyenne, sportive etc.) dans le cadre de parcours et de cycle.
- co-construit avec des partenaires extérieurs à la structure sociale comme des artistes, des sportifs, des compagnies artistiques, des scientifiques, des structures culturelles locales (théâtres, bibliothèques, cinémas, musées,...), des associations d'éducation populaire (Cultures du Cœur, Les Petits Débrouillards et/ou toute autre acteurs impliqués localement).
- co-construit avec les personnes accompagnées pour qu'elles soient réellement parties prenantes du projet.
- Co-construit avec la ou les structure(s) sociale(s) et les intervenants sociaux,

Par médiation, nous entendons la volonté de produire des espaces et des temps d'échange autour d'une ou des actions culturelles où les émotions, réflexions et/ou pensées des publics peuvent s'exprimer librement.

Nous serons attentifs aux projets :

- qui s'insèrent dans le moyen ou long-terme dans la structure sociale avec des cycles ou parcours d'actions.
- où les partenariats entre différents champs d'intervention se complètent (science et art, danse et musique, sport et chant, ateliers de pratiques et sorties culturelles, expérimentations scientifiques et créations artistiques etc.).
- Et aussi, aux projets associant sport et culture dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024.

## Types d'actions

- Actions artistiques/médiation artistique (intervention d'un artiste, élaboration d'un spectacle ...)
- Actions scientifiques/médiation scientifique (biodiversité, développement durable ...)
- Actions sportives et culturelles (parcours sportif en lien avec des lieux culturels ...)
- Actions de médiations culturelles (parcours patrimonial, balade urbaine, interculturalité, visites de lieux culturels ...)

## Idées pour co-construire le projet avec les personnes accompagnées :

- Organiser des réunions : café culturel, Conseil de Vie Sociale
- CVS enfants
- Faire venir les artistes/partenaires à la rencontre des publics lors d'un temps d'échanges informel

## Les publics cibles

Les bénéficiaires de l'action doivent être prioritairement les publics du programme « Respirations », accompagnés, hébergés ou en logement accompagné, c'est-à-dire :

- **les enfants**
- **les jeunes (18-30 ans)**
- **les familles** (en couple ou monoparentale)
- les adultes isolés

Les projets travaillant autour de la mixité des publics, entre des personnes accompagnées par des structures, des voisins ou des publics de centres sociaux sont éligibles, notamment les projets ciblant des publics venant des quartiers politique de la ville (QPV) et/ou des zones rurales.

## Les structures éligibles

Les structures pouvant porter une demande de co-financement au fonds de soutien « Respirations » sont :

- Des associations ou structures adhérentes à au moins l'un des trois réseaux fondateurs du programme « Respirations » (FAS, Petits Débrouillards, Cultures du Cœur) accompagnant des personnes en situation d'exclusion et de précarité comme des structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (CHRS, CHU, CADA, CPH, Accueils de jour, Haltes de nuit etc.), SIAE, IML, logements accompagnés, accompagnement social, etc.
- Des associations socio-culturelles adhérentes à l'un des trois réseaux ayant à l'intérieur de leur équipe des professionnels du champ social qui accompagnent des personnes en situation de précarité (publics cibles « Respirations »).
- Les structures en région de la Fédération des acteurs de la solidarité, de Cultures du cœur et des Petits Débrouillards.

## Les critères financiers

- Coûts éligibles :  
**Toutes les dépenses qui concourent à la réalisation concrète de l'action hors coûts d'ingénierie et de coordination :**
  - Temps de travail d'animation et de médiation.
  - Achat / location de matériel nécessaire à la réalisation de l'action.
  - Achat de matériel sanitaire nécessaire à la réalisation de l'action.
- Le fonds de soutien **est un co-financement qui en complètera d'autres** comme (liste non exhaustive) :
  - Fonds propres
  - Municipalités, départements, régions, agglo., ...
  - Financements privés
  - Dons
  - Dispositif d'aides aux départs en vacances comme le dispositif « Vacances pour tou.te.s » porté par la FAS en partenariat avec l'ANCV
- Le comité de sélection s'attachera à vérifier la part de co-financement et l'équilibre entre le nombre de participants et le montant de la demande.
- Le montant demandé doit être compris entre 1000€ et 5000 € par projet.

# Présenter un projet au fonds de soutien

## Engagement et attendus

- Respecter les critères énoncés précédemment
- Les projets doivent démarrer avant fin août 2023 pour bénéficier du financement Été culturel
- Établir son budget prévisionnel suivant le modèle proposé dans le dossier en ligne
- Rédiger un bilan qualitatif et financier du projet sur le formulaire en ligne
- Donner les éléments permettant de mettre à jour la fiche "action" sur la cartographie de [www.respirations.org](http://www.respirations.org)
- Envoyer quelques photos/vidéos illustrant le projet + autorisations de droit à images à [communication@respirations.org](mailto:communication@respirations.org)
- Participer aux événements de valorisation organisés par le programme Respirations

- Communiquer sur les actions réalisées (photos, vidéos, post RS avec #ProgrammeRespirations + #eteculturel et @ProgrammeRespirations sur Facebook et sur LinkedIn).

## Si vous êtes un des trois acteurs pilotes de Respirations en région, vous devez en plus :

- Montrer l'implication du CoPil régional dans le projet et démontrer la place des deux autres associations (compte-rendu de réunion, plan stratégique ...).
- Inclure ce financement dans le budget global Respirations.

## Déposer concrètement mon projet

La demande se fait exclusivement en ligne sur cette plateforme

<https://federationsolidarite.wiin.io/fr/applications/Respirations2023>

Il vous faudra créer un compte. Vous pourrez ensuite débiter votre dossier et y revenir plus tard. Mais une fois validé, vous n'aurez plus accès à modification de votre dossier qui sera soumis au comité de sélection pour traitement. Vous pourrez vous télécharger une copie des éléments soumis.

Si vous souhaitez joindre des documents sur votre projet, vous pourrez le faire via cette plateforme.

Le formulaire est chapitré ainsi :

### Partie 1)

- Introduction - Présentation du porteur de projet
- Présentation du projet de médiation culturelle, artistique, scientifique et/ou sportive
- Les parties prenantes du projet et le travail de co-construction

### Partie 2)

- Le budget du projet

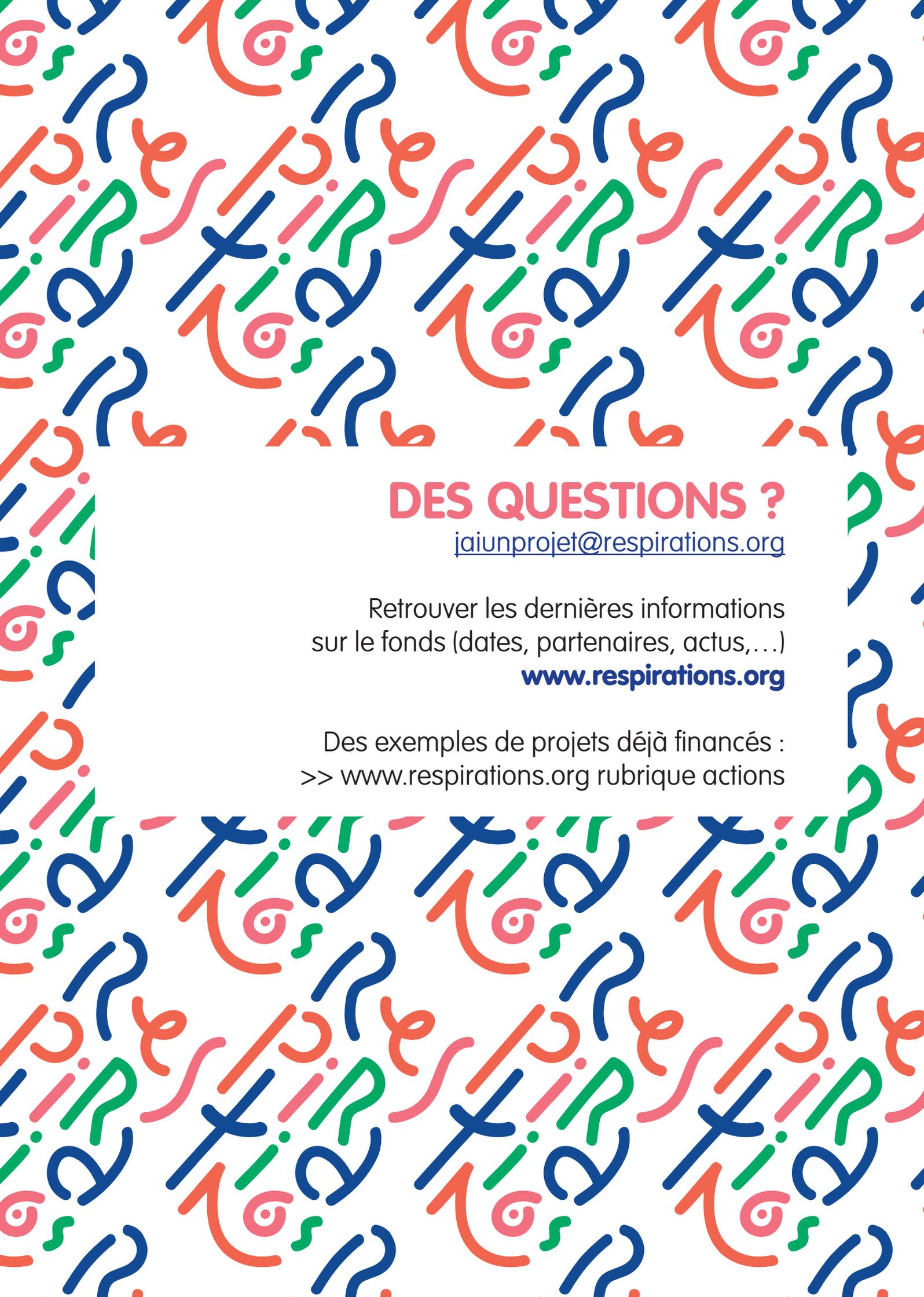
### Partie 3)

- Finalisation du dossier

Pour toute demande de renseignement : [jaiunprojet@respirations.org](mailto:jaiunprojet@respirations.org)

## Les six étapes d'étude de votre demande

1. Vérification du respect des critères
2. Vous êtes informé si votre projet est retenu (respect des critères).
3. Si le projet est retenu, il est présenté au Comité de sélection qui se réunit à date fixe (cf. [notre site internet](#)).
4. Suite à l'avis donné par le comité, validation définitive par le comité stratégique Respirations
5. vous êtes informé via un courriel de la réponse finale quinze jours après la tenue du comité de sélection.
6. vous envoyez la première facture du projet (80% du montant attribué) à [jaiunprojet@respirations.org](mailto:jaiunprojet@respirations.org).
7. Lorsque votre projet est fini :
  - a. Envoi de votre bilan via un formulaire en ligne ;
  - b. Le solde de la facture en fonction de la consommation de votre financement.



## DES QUESTIONS ?

[jaiunprojet@respirations.org](mailto:jaiunprojet@respirations.org)

Retrouver les dernières informations  
sur le fonds (dates, partenaires, actus,...)

[www.respirations.org](http://www.respirations.org)

Des exemples de projets déjà financés :  
>> [www.respirations.org](http://www.respirations.org) rubrique actions